

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	09 minutes du matin,	Express.
9 —	02 —	Omnibus-Mixte.
1 —	33 —	soir, Omnibus-Mixte.
4 —	13 —	Express.
7 —	22 —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03 minutes du matin,	Mixte.
8 —	35 —	Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	Express.
12 —	38 —	Omnibus-Mixte.
5 —	37 —	soir, Omnibus.
10 —	30 —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Par décrets en date du 12 juillet, le Sénat est convoqué pour le 2 août, et la session extraordinaire du Corps-Législatif est prorogée; le jour de la nouvelle réunion du Corps-Législatif sera ultérieurement déterminé.

Le Journal officiel annonce qu'à la suite d'un conseil tenu à Saint-Cloud, après la lecture du message au Corps-Législatif, les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de l'Empereur qui les a acceptées.

En attendant leur remplacement, ils continueront à expédier les affaires courantes de leurs départements respectifs.

Le Journal des Débats, parlant des réformes mentionnées dans le message, dit: « Il est impossible d'en méconnaître la valeur et il serait injuste de ne pas en témoigner quelque gratitude. »

L'Union s'exprime ainsi sur le même sujet: « Ainsi, l'interpellation est devancée, tout en restant la cause des concessions obtenues; elle est dépassée sur quelques points particuliers; elle est écartée sur le principal, à savoir, la responsabilité ministérielle.

« Sans doute, c'est un pas considérable que la nomination du président et des vice-présidents donnée au Corps-Législatif. Sans doute, il ne faut pas nier la valeur des « simplifications » promises au droit d'amendement et au droit d'interpellation, comme au vote du budget par chapitres.

« La présence des ministres aux Chambres, la possibilité de prendre les ministres parmi les députés, la formation d'un conseil de ministres sont aussi de conditions dont on ne saurait nier la portée.

« Ce qu'il y a de plus net, c'est la consultation désormais obligée pour les traités de commerce.

« Mais quant au pouvoir personnel, il s'affirme plus énergiquement que jamais.

« Nous verrons l'application.
« Le Corps-Législatif ne l'a accueilli qu'avec une certaine réserve; l'opinion publique sera plus sévère encore.

« Toutefois, le fait dominant est celui-ci: la Chambre, et dans la Chambre une majorité d'esprits indépendants à peine formée, n'ont pas même eu besoin de parler, et ils ont déjà conquis une certaine part dans la restitution des attributions législatives.

« Que cette majorité reste plus énergique et plus unie: quand elle aura parlé, elle sera mieux écoutée encore.

« Mais en aura-t-elle la résolution, le courage et la persévérance? »

Le Constitutionnel, sans s'expliquer encore sur le fond du Message, paraît vouloir encourager les auteurs de l'interpellation à ne pas abandonner leur programme. Ce serait donc qu'il n'est pas satisfait du Message.

LA CONVENTION FRANCO-BELGE.

L'Echo du Parlement résume de la manière suivante la convention signée lundi dernier, à Paris, par les commissaires des deux pays.

« La première phase des négociations, termi-

née par le protocole du 27 avril, a eu pour résultat, en enlevant tout caractère politique à la question, de maintenir les relations les plus cordiales entre la France et la Belgique et d'écartier les projets de traités de cession de quelque-uns de nos chemins de fer. Le protocole n'avait laissé à régler qu'une affaire économique, confiée aux soins d'une commission mixte, composée de sommités administratives des deux pays. Le but à atteindre était de rechercher les meilleurs moyens de faciliter, comme l'indique le protocole, le développement des rapports commerciaux entre la Belgique, les Pays-Bas et la France. Si nos renseignements sont exacts, et nous croyons qu'ils le sont, ces moyens ont été trouvés, et ils sont de nature à assurer des avantages réciproques aux pays intéressés dans la question.

« Une convention de service mixte entre l'administration du chemin de fer de l'Etat et la Compagnie de l'Est, établit un tarif général commun entre les stations de la Compagnie et celles de la Belgique.

« Des trains de transit pour le trafic entre Anvers et la Suisse seront organisés. Ils seront conduits par les administrations belges moyennant le paiement d'un prix kilométrique fixé à forfait.

« Des trains de transit du même genre seront établis entre Rotterdam et Bâle. Ils seront conduits par l'administration belge entre Pépinster et Ans.

« Ces conventions de service mixte auront une durée de cinq ans.

« La Compagnie de l'Est fera également une convention de service mixte avec la Compagnie néerlandaise. Elle doit prendre avec celle-ci, à

ce qu'on nous assure, des arrangements financiers. On parle d'un prêt remboursable en une vingtaine d'années, sur les bénéfices de l'exploitation du Liégeois-Limbourgeois. Moyennant ces conditions, les mêmes services directs qui existeront entre Anvers et la Suisse seront organisés entre Rotterdam et la Suisse. Ces arrangements seront soumis à l'approbation du gouvernement des Pays-Bas.

« On voit que ces combinaisons sont également satisfaisantes pour les divers pays intéressés. Nos délégués au sein de la commission mixte se louent beaucoup, suivant ce qui nous est rapporté, de l'esprit de bienveillance, de justice et d'impartialité qui a présidé à toutes leurs relations avec leurs collègues français. Le pays apprendra avec plaisir, par une communication officielle, qui sans doute est prochaine, la solution définitive d'un différend qui a si longtemps occupé l'attention publique. »

La Gazette nationale de Berlin publie le texte de la réponse déclinatoire de M. de Beust à la note du prince de Hohenzoln relative au concile.

Cette réponse est adressée, en date du 15 mai, au comte Ingelheim, à Munich.

Elle porte, en substance, qu'à la suite d'une délibération confidentielle avec le ministère austro-hongrois, et avec l'autorisation de l'empereur, M. de Beust croit devoir déclarer qu'un gouvernement qui a érigé en principe la liberté des différentes confessions ne maintiendrait pas ce principe intact s'il voulait opposer à un acte conforme, comme l'est la convocation d'un concile, aux traditions de

FEUILLETON.

16

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Jean Patriarche sentit quelque chose remuer et se troubler en lui. Il voyait bien qu'Yves se repentait, qu'une révolution s'était opérée dans ce cœur irascible; mais il ne dit rien, ne croyant plus que sa conscience de juge lui permit d'adonc par un mot de pardon ce que ce départ avait d'affreux pour le père.

Aubin devina ce qui se passait, grâce à l'intuition des malades qui ressemble à une seconde vue. Il pria Armelle d'ouvrir la porte, et d'une voix faible il appela :

« Yves ! Yves ! »

Le malheureux tressaillit. L'abbé Kerdrec lui prit la main :

« Dieu vous a pardonné, dit-il, allez recevoir le pardon de votre frère. »

Yves s'avançait en trébuchant. Quand le blessé l'aperçut, il lui tendit la main.

« Tu pars donc ?

— Je me fais soldat.
— Que le Seigneur te ramène ! nous prierons pour toi ! »

Yves se sentit vaincu par tant de miséricorde. Ses genoux fléchirent, il voulut se prosterner au pied de ce lit.

« Que fais-tu, murmura le malade : dans mes bras ! pour ma mère et pour nos gens ! »

L'effort qu'il fit pour embrasser Yves lui arracha un cri douloureux.

« Adieu, frère ! » dit Yves, plus pâle que le blessé lui-même.

Puis se tournant vers Armelle :
« Adieu, ma sœur ! » ajouta-t-il.

Armelle ne lui tendit pas la main, mais elle le regarda sans colère.

Yves réunit quelques effets dans un mouchoir, repoussa le petit sac d'écus que son père venait de placer là pour lui, et, réunissant dans un mot suprême et dans un dernier regard ce qu'il avait de remords, de tendresse et de douleur, il s'écria :

« Adieu ! adieu ! »
Puis, ouvrant brusquement la porte, il disparut.

Ce fut le dernier acte de ce drame intime. Afin de consoler un peu le père et la mère, l'abbé Kerdrec leur raconta la scène qui s'était passée le matin entre Yves

et lui. Pour ces âmes véritablement chrétiennes, ce fut un véritable soulagement de penser que le pardon du Seigneur avait précédé celui du frère.

Aubin revint doucement, lentement, à la santé. Le coupeur de paille rôdait parfois autour de la ferme, s'informant de l'état du jeune homme. Lorsque le blessé put sortir, il voulut retourner dans l'enclos où bourdonnaient les ruches. C'était là que Marthe était venue lui dire qu'Armelle serait sa femme.

Ses forces revenaient. Ce fut une fête dans le village quand on le vit à l'église. Le père Loïc avait eu soin de la tombe d'Annette; l'abbé Kerdrec, lui, avait donné des graines, et l'on eût pris cette tombe pour une corbeille embaumée. Au-dessus des fleurs s'élevaient et retombaient les branches étoilées de l'églantier. Les oiseaux chantaient toujours.

Le Calvaire ne fut pas oublié, et la famille s'y rendit un matin pour l'orner de fleurs fraîches.

Enfin le jour des noces arriva.

Jamais mariée ne fut plus charmante qu'Armelle, jamais mari ne parut plus fier qu'Aubin.

Le coupeur de paille signa tout ce qu'on voulut, mais il refusa d'assister à la messe.

Cependant, par une espèce de contradiction, il attendit le cortège dans le cimetière.

Quand Armelle sortit de l'église, Daniel tressaillit

comme s'il revoyait Annette. La jeune mariée s'agenouilla près de la tombe, pria; puis, se levant, elle prit le bras d'Aubin, ce bras sur lequel elle avait le droit de s'appuyer désormais.

Daniel ne suivit pas la noce, il resta dans le cimetière, errant, sombre, paraissant chercher quelqu'un, attendre une ombre qu'il évoquait au fond de ses souvenirs.

Peu à peu le passé lui revint à la mémoire. Il franchit rapidement les années enfouies. Le court bonheur qu'il avait goûté avec Annette lui sembla le seul temps regrettable de sa vie. Il se demanda à quoi il avait sacrifié cette félicité pure. Il compara son isolement sauvage à la paisible existence qu'il aurait savourée s'il ne s'était montré indigne des bienfaits de Dieu et de la tendresse de sa femme. Il se souvint d'avoir maltraité l'innocente créature; il frissonna de tout son corps, en se disant qu'il avait creusé la tombe qui était là, devant lui... et, forcé de s'avouer une vérité terrible, il sortit de l'enceinte des morts en criant :

« Allons boire ! »

Il avait de l'argent, il but, il s'enivra...

VI.

Yves se rendit immédiatement à Rennes. Six mois après, grâce à sa conduite exemplaire et à ses instances, il obtint de partir pour l'armée d'Italie. Il se battit non

MM. Magne, ministre des finances; de Forcade la Roquette, ministre de l'intérieur; Niel, ministre de la guerre; Rigault de Genouilly, ministre de la marine.

Le ministère de la maison de l'Empereur serait supprimé ainsi que le ministère d'État.

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics serait dédoublé; les postes et les télégraphes seraient réunis et formeraient un ministère.

M. Gressier resterait ministre du commerce.

M. Louvet serait nommé ministre des travaux publics. M. Segris serait nommé ministre de la justice. M. Chevandier de Valdrôme serait nommé ministre des postes et des télégraphes.

Ni M. Ollivier ni M. Buffet, par des motifs différents, ne feraient partie de la nouvelle combinaison ministérielle.

Qui sera ministre des affaires étrangères? Sera-ce M. le marquis de Talhouët?

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

A Messieurs les créanciers de la faillite du Comptoir d'Escompte de Saumur.

MESSIEURS,

La famille de M. Édouard ARRAULT, ancien gérant, ayant l'intention d'intervenir à la réunion pour le concordat, fixée au 27 juillet 1869, dans la salle du tribunal civil, heure de midi, et d'y faire des propositions sérieuses d'arrangement, nous vous prions instamment, Messieurs, dans l'intérêt de tous et afin d'éviter un

ajournement, de vouloir bien assister, en personne ou par mandataire, à cette réunion pour délibérer sur les propositions qui vous seront soumises.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments tout dévoués.

LES SYNDICS,

LAIR. FOUQUET.

Saumur, 5 juillet 1869.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE OU A LOUER
Présentement,
UNE MAISON, située à Doué, rue Foulon, à l'angle de la place Foulon, actuellement occupée par une boulangerie et propre à l'établissement de tout autre commerce.

A CÉDER
De suite,
Le fonds de commerce de boulangerie, exploité dans ladite maison.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Paul TAUREAU. (280)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.
S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER
Pour Noël 1870
GRANDE ET BELLE MAISON, TRÈS-PROPRE AU COMMERCE,
Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir.
Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud.
S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

ART DENTAIRE.
Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.
Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.
L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger, salon, cuisine, cave et servitudes.
S'adresser rue Beaurepaire, n° 20.

ON DEMANDE un employé connaissant la rouennerie.
S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE LOIRE POUR DAMES
Quai Saint-Nicolas.
Ouverture à partir de ce jour.
S'adresser à M. Paul JEUNETTE, bureau du Blanzay. (285)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE
Pour faire soi-même l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.
C. MAYER, breveté, PARIS.
Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.
L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez **PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie**, rue du Portail-Louis.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant LES MARDIS et les VENDREDIS DEUX FOIS par semaine

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.
Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.
Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS:
Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
Un numéro: 20 centimes

BUREAUX: 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT:
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Prime offerte gratis aux abonnés,
UNE TRÈS-BELLE AQUARELLE DE DELACROIX.
Adresser 1 franc en plus pour recevoir en France la prime FRANCO par la poste.

NEUVIÈME ANNÉE
Prix d'abonnement: PARIS et DÉPARTEMENTS: UN AN: 10 F.
LE MIROIR PARISIEN
JOURNAL des DAMES et des DEMOISELLES.
UN AN: 12 F.

Ce journal, le meilleur marché et le plus complet de tous les journaux de modes, imprimé sur beau papier glacé et satiné grand format, donne comme annexe cinquante objets différents, savoir: modes colorées, confections, planches de tapisserie, broderie, crochet, flet, patrons découpés de grandeur naturelle, cols et manchettes sur étoffe, musique, petits travaux de dames; choix de littérature, poésie, beaux-arts, économie domestique; rédaction variée et morale signée Lamartine, J. Sandeau, J. Janin, Bouyer, Th. Midy, Marquise de Luciani, Sténio, Delasalle; tout ce qui intéresse, instruit et charme ses lectrices, ce qui plaît surtout aux mères de famille. — Les abonnements se font pour un an, du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet, année courante, payables en un mandat de poste à l'ordre du directeur, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

LA FÉODALITÉ
ET
LE DROIT CIVIL FRANÇAIS
Par G. D'ESPINAY,
Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.
Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.
LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.
LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.
LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.
Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.
LES CARTULAIRES ANGEVINS
Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.
Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.
Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JUILLET.			BOURSE DU 14 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 70	» 22	» »	71 70	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	102 50	» 1	» »	103 »	» 50	» »
Obligations du Trésor.	488 75	» »	» »	488 75	» »	» »
Banque de France.	2945 »	25 »	» »	2930 »	» »	15 »
Crédit Foncier (estamp.).	1620 »	» »	5 »	1630 »	10 »	» »
Crédit Foncier colonial	420 »	» »	» »	421 25	1 25	» »
Crédit Agricole	630 »	2 50	» »	627 50	» »	2 50
Crédit industriel.	647 50	2 50	» »	647 50	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	237 50	5 »	» »	232 50	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	718 75	» »	1 25	720 »	1 25	» »
Orléans (estampillé)	945 »	» »	» »	950 »	5 »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1080 »	2 50	» »	1082 50	2 50	» »
Est.	590 »	» »	» »	590 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	980 »	11 25	» »	975 »	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	612 50	» »	1 25	620 »	7 50	» »
Ouest	595 »	» »	» »	597 50	2 50	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1642 50	» »	2 50	1643 75	1 25	» »
Canal de Suez	533 75	» »	1 25	536 25	2 50	» »
Transatlantiques.	272 50	» »	2 50	275 »	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	54 40	» »	10 »	54 85	» 45	» »
Autrichiens	780 »	18 75	» »	800 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	532 50	5 »	» »	542 50	» »	» »
Victor-Emmanuel	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	52 50	» »	2 50	53 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	300 »	» »	2 50	305 »	5 »	» »
Saragosse	72 »	» »	1 »	71 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	52 »	» »	2 »	54 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	104 »	» »	» »	105 »	1 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340 »	» »	» »	341 »	» »	» »
Orléans	333 50	» »	» »	332 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	329 »	» »	» »	329 75	» »	» »
Ouest	329 50	» »	» »	330 »	» »	» »
Midi.	328 50	» »	» »	328 »	» »	» »
Est.	333 50	» »	» »	334 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.